

L'ÉCHO DU COTEAU



Municipalité de
Sainte-Mélanie

Volume 13, numéro 1

Février 2017

Bulletin d'information publié par la Municipalité de Sainte-Mélanie

info@sainte-melanie.ca

www.sainte-melanie.ca



https://twitter.com/SainteMelanie

DANS CE NUMÉRO

Mot de la Mairesse	2
Services municipaux.....	5
Bibliothèque municipale.....	6
Service Travaux publics.....	7
Service d'Urbanisme.....	8
Sûreté du Québec.....	9
Service prévention incendies.....	9
Contrôle animalier.....	11
Local L'Amigo.....	12
Camp de jour.....	12
Vente de garage.....	13
Samedis de jouer en famille.....	13
Parc des chutes.....	13
Emplois d'été.....	14
FADOQ Ste-Mélanie.....	16
AQDR Ste-Mélanie.....	16
Club de bridge.....	16
Cercle de Fermières.....	17
Entraide communautaire.....	17
Caisse Desjardins Kildare.....	17
Résidence D'Ailleboust.....	18
Comité jumelage Ste-Mélanie.....	18
Carrefour jeunesse emploi.....	18
Vie culturelle et artistique.....	19
Veillée de danse Trad.....	19
Aide-mémoire.....	20

Suivez-nous sur Facebook !

DATES À RETENIR

FÉVRIER

- Rappel: N'oubliez pas de prendre votre licence de chiens disponible auprès de la Municipalité ou le Carrefour Canin (p. 11)
- 25 février: Veillée de la nouvelle lune de la St-Roméo (danse trad) (p. 19)

MARS

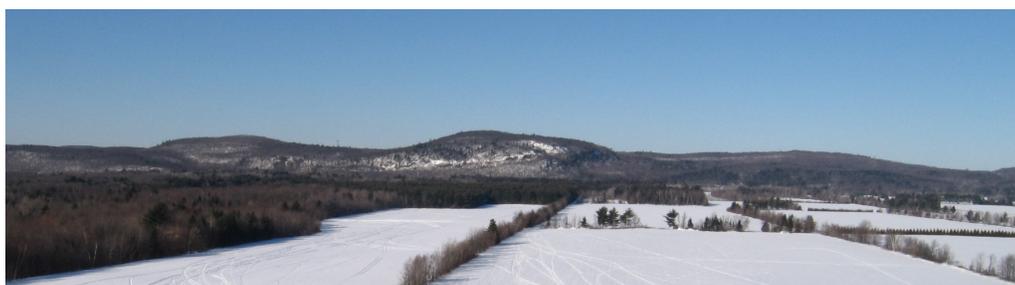
- 6 mars: Séance du conseil municipal (p. 5)
- 6 mars: Bingo avec le Club de l'Amitié FADOQ Sainte-Mélanie (p. 16)
- 10 mars: Limite pour déposer votre candidature - Emploi en France (p. 15 et 18)
- 12 mars: Quilles avec le Comité Jumelage de Sainte-Mélanie (p. 18)
- 18 mars: Soirée d'information et de consultation pour tous les citoyens
Dossier de municipalisation de l'église (p. 3)
- 22 mars: Cabane à sucre avec le Club de l'Amitié FADOQ Sainte-Mélanie (p. 16)
- 24 mars: Limite pour déposer votre curriculum vitae - Emplois d'été municipaux (p. 14)
- 30 mars: Date d'échéance du premier versement du compte de taxes municipales (p. 6)

AVRIL

- 3 avril: Séance du conseil municipal (p. 5)
- 3 avril: Bingo avec le Club de l'Amitié FADOQ Sainte-Mélanie (p. 16)
- 12 avril: Inscriptions camp de jour (p. 12)
- 16 avril: Démontez les abris temporaires (toile et structure) (p. 8)
- 24 avril: Assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins de Kildare (p. 17)

MAI

- 1^{er} mai: Séance du conseil municipal (p. 5)
- 5 mai: Date limite pour s'inscrire à la vente de garage communautaire (p. 13)
- 5 mai: Date limite pour s'inscrire au programme d'emploi Carrefour jeunesse-emploi (p. 18)
- 20 mai: Vente de garage communautaire (p. 13)
Journée verte (remise de compost, fleurs, arbres et fines herbes) (surveillez la parution d'avril pour plus de détails)



Je profite des dernières lueurs de janvier pour vous manifester, concitoyennes et concitoyens, tout mon attachement et mon dévouement à Sainte-Mélanie. Le cœur est rempli de désirs et de rêves qui colorent nos vies afin de nous permettre de nous réaliser. Je NOUS souhaite pour 2017, l'écoute mutuelle pour fortifier la confiance et la créativité pour aborder en toute sérénité le « vivre ensemble » Mélanien, l'ouverture aux uns et aux autres si nécessaire à l'épanouissement harmonieux du développement de notre village, sans oublier la santé et le plaisir de partager.

L'année 2017, c'est l'année des élections municipales à travers le Québec. Je suis arrivée au poste de maire en mi-mandat, soit en novembre 2015, suite à la démission de monsieur le maire Marcel Loyer. Lors de cette élection, deux nouveaux conseillers se sont ajoutés au conseil municipal. Le conseil, ainsi que moi-même, avons accompli ce mandat avec un grand respect des besoins de la population, une écoute et une disponibilité envers les citoyens. De concert avec les membres du conseil municipal et les employés (es) de la Municipalité, nous procédons avec rigueur à l'analyse des dossiers administratifs et tous les dossiers concernant le bien commun de la population de Sainte-Mélanie.

Au bilan de notre court mandat :

- Nous avons abaissé le taux de taxe à 0,57 \$ en 2016 et l'avons maintenu en 2017;
- Nous avons soutenu une bonne administration;
- Nous avons mis en place une nouvelle gestion des matières résiduelles pour le bien des générations futures;
- Nous avons déposé au gouvernement le plan d'intervention en infrastructures municipales et les demandes de subvention relatives à la distribution de l'eau potable au domaine Carillon et la localisation d'une nouvelle station de traitement des eaux usées du village, un dossier majeur pour le futur de notre municipalité;
- Nous avons réalisé le pavage du 2^e rang, de la rue Bernard et d'autres secteurs de la Municipalité;
- Nous avons maintenu une tarification abordable pour le camp de jour;
- Nous avons mis en place deux comités citoyens qui se poursuivent toujours en 2017, soit le comité de l'Église et le comité de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (PFMADA). Ce processus citoyen est un moyen de s'initier à réfléchir ensemble afin de trouver des pistes de solution pour apprendre « le vivre ensemble ».
- Nous avons aussi encouragé les initiatives des organismes, tels que :
 - ◇ la fête des récoltes du Cercle de fermières et le concours d'épouvantails;
 - ◇ le programme intermunicipalités du réseau Québec-France d'échange emplois du comité de jumelage;
 - ◇ accueil par les bénévoles de la bibliothèque d'élèves et de professeurs de l'École Sainte-Hélène, qui par manque d'espace ont dû réaménager leur bibliothèque en classe. Nous pouvons être fiers de la belle complicité qui existe entre l'École et la Municipalité.

La question du développement, essentiel à la survie d'une municipalité, est un enjeu majeur pour les membres du conseil municipal et moi-même. Comment mettre en place un plan d'action permettant d'entreprendre à long terme un virage collectif orchestré pour répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs? S'inscrire à une démarche de développement durable qui englobe une réalité beaucoup plus vaste que la seule préoccupation d'intérêt personnel fut important. Elle embrasse la qualité de l'environnement, l'équité sociale et le dynamisme économique qui sont les points d'ancrage essentiels pour passer à l'action.

La participation bénévole et la participation citoyenne dans une municipalité collaborent à la vitalité du tissu social. Je reconnais tous les efforts des citoyennes et citoyens bénévoles qui ont partagé cette année leur expertise si généreusement. Je les remercie sincèrement.

Le développement

Un nouveau système du réseau de traitement des eaux usées du village sera mis en place d'ici deux ans, si tout va bien avec les instances gouvernementales, et permettra de nouvelles constructions résidentielles et l'accueil de nouveaux résidents. La Municipalité a le devoir d'assurer l'accessibilité à ce service auprès d'une population grandissante.

Les services municipaux offerts à la population doivent être attractifs pour les nouvelles familles et nouveaux résidents intergénérationnels. Le service des loisirs et culture, par son apport identitaire, rassemble et crée du liant entre les résidents actuels et les nouveaux.

La croissance démographique de Sainte-Mélanie se fait déjà sentir par la hausse du nombre d'élèves à l'école Sainte-Hélène et le nombre croissant des naissances. Nous le constatons également par l'augmentation du nombre d'inscriptions au service du camp de jour qui a reçu l'année dernière 114 enfants. Nous prévoyons recevoir 140 enfants cette année. Ce service est très apprécié par les familles et est un point attrayant lors du choix d'un milieu de vie. Toutefois, si nous voulons assurer la croissance du service et ne pas plafonner le nombre d'enfants, nous aurons besoin dans un court temps d'une réorganisation des espaces.

La politique familiale

Le comité citoyen attribué à la politique familiale et Municipalité amie des aînés (PFMADA) a l'objectif d'identifier les besoins du milieu, de faire le portrait des services et de définir la famille et les aînés. La reconnaissance de la diversité des familles et des aînés est un précurseur de la diversité des objectifs ou des actions que le conseil aura à mettre de l'avant dans sa politique. La Municipalité aura les outils pertinents pour analyser les besoins et orienter ses services envers la communauté ciblée par cette politique. Les membres du comité citoyen se rencontrent régulièrement et leur réflexion est orientée à partir des huit thématiques suivantes :

1. Aménagement et infrastructures
2. Habitation
3. Déplacements
4. Sécurité
5. Communications et relations avec le citoyen
6. Loisirs et participation sociale
7. Vie communautaire
8. Promotion et contribution à la santé globale

Ce portrait est essentiel pour fournir à la Municipalité les constats, les enjeux, les forces et faiblesses de la municipalité utiles au futur comité de développement stratégique.

Le processus pour la création d'une politique famille et aînés est d'environ 18 à 24 mois. L'adoption de la politique sera faite après la période électorale municipale. Encore merci aux bénévoles du comité de la politique famille et aînés qui offrent leur temps et leur expertise pour le bien commun de notre municipalité.

Le dossier de municipalisation de l'Église

Il faut bien mettre nos pendules à l'heure une fois de temps en temps et je crois qu'il est utile de le faire à ce moment-ci dans le dossier de municipalisation de l'église. D'abord, un peu de contexte. Il faut se rappeler que la Municipalité et la Fabrique ont élaboré un « *projet de cession de l'église* » il y a plus de deux ans de cela, alors qu'il était question de fusion des paroisses et que la Fabrique de Sainte-Mélanie était particulièrement inquiète de ses finances à long terme, de la conservation du bâtiment et de la pratique du culte. Le conseil s'est montré sensible à ces inquiétudes et disposé à rechercher des solutions à l'avantage de tous. Cette entente (disponible sur le site internet de la Municipalité) permet à la Municipalité de consulter tous les citoyens en plusieurs étapes sur une période d'une année et de rendre une décision :

1. Créer un comité citoyen et quelques sous-comités spécialisés (besoins, technique, etc.)
2. Sonder la population via un sondage en personne, sur papier et en ligne (351 répondants à l'automne 2016)
3. Diffuser les résultats du sondage lors d'une soirée d'informations (20 décembre 2016) et en ligne (site internet municipal)
4. Inviter des clientèles spécifiques (paroissiens, familles) à participer en plus petit nombre à un « focus group » afin de creuser un peu plus (les besoins, les inquiétudes, les réticences, etc.)
5. Organiser une soirée d'information/consultation pour tous les citoyens le 18 mars 2017
6. Fort de ces informations, le comité doit formuler une ou des recommandations au conseil municipal dans ce dossier.

Le comité a toujours travaillé (et travaille toujours) en ayant en tête toutes les options et solutions possibles y compris de ne pas municipaliser l'église. C'est un travail complexe et je remercie les citoyens qui y participent bénévolement. La question demeure : peut-on assurer la conservation à long terme de notre patrimoine tout en y accueillant le culte et des activités complémentaires au bénéfice de tous les citoyens et à un coût raisonnable? Un projet de salle multifonctionnelle est au centre des discussions.

Le 5 février avait lieu le premier « focus group » réunissant un groupe restreint de paroissiens. L'intention était de recueillir les opinions auprès d'une quarantaine de personnes, plus d'une centaine se sont présentées. Dans ces conditions, le « focus group » n'a pas eu lieu et cette réunion a surtout servi à recueillir des opinions plutôt négatives à l'endroit de la municipalisation. Il faut comprendre qu'un tel groupe est, par définition, limité en nombre de participants pour pouvoir creuser et documenter les préoccupations.

Force est de constater que, pour plusieurs paroissiens, la situation financière n'est plus problématique, que l'église de Sainte-Mélanie doit servir exclusivement à la pratique du culte et que tout projet de transformation est perçu comme une contrainte. À ce sujet, nous vous avons entendu clairement.

La Municipalité a jusqu'à la fin avril 2017 pour conclure, ou non, une transaction avec la Fabrique Sainte-Anne. Cette décision sera prise suivant les recommandations du comité et prendra en considération les opinions exprimées par toutes les parties. Le comité poursuivra son travail de consultation et le conseil municipal considérera toutes les opinions exprimées.

Des initiatives citoyennes

J'aimerais profiter de cet espace pour souligner deux initiatives citoyennes :

Le samedi 28 janvier, j'ai assisté à la soirée de danse traditionnelle organisée par madame Céline Poissant de la ferme des Arpents roses. Plusieurs personnes présentes venaient d'un peu partout, tel que Trois-Rivières et Repentigny. Cette soirée a permis à une famille Syrienne, nouvellement arrivée, de se familiariser à notre culture. Une belle façon d'intégrer les nouveaux arrivants. À cette soirée le plaisir était contagieux et de santé. La prochaine soirée de danse traditionnelle est le 25 février à la salle municipale Jean-D'Ailleboust. N'hésitez pas à venir vous faire aller le patrimoine !!!

Un comité culturel est en train de se mettre au monde à la municipalité de Sainte-Mélanie. Vous pourrez lire un peu plus loin dans le journal la proposition de leur plate-forme. Bienvenue à cette initiative !

Mot de bienvenue

Je souhaite la bienvenue et longue vie au nouveau restaurant **STOP EXPRESS** situé sur la route Principale de Sainte-Mélanie.

Conclusion

Ma conclusion s'écrit au lendemain des attentats survenus envers la Mosquée de Sainte-Foy. Je suis vraiment attristée devant cet événement et j'offre mes sympathies aux familles endeuillées et je suis compatissante à leur souffrance. Je reste toujours consternée de constater que nous n'apprenons pas de l'histoire en répétant nos attitudes de fermeture et de radicalisation envers la différence.

Comme disait Michel Pruneau dans son article « Sommes-nous responsables du terrorisme » paru à l'édition quotidienne de la Presse + du lundi 6 février 2017 « **Il est grand temps de baisser le ton de nos discussions collectives et il n'est jamais trop tard pour apprendre à débattre sereinement avec les personnes qui ne pensent pas comme nous.** »

Ces événements nous rappellent qu'il est essentiel de pratiquer dans nos vies l'ouverture et l'écoute pour apprendre à vivre ensemble, et ce, avec nos différences.

Je vous souhaite de bien profiter de la vie et de prendre soin de « **NOUS** ».

Françoise Boudrias
Mairesse de Sainte-Mélanie

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Les prochaines séances du conseil auront lieu

Lundi 6 mars

Lundi 3 avril

Lundi 1^{er} mai

Les séances du conseil débutent à 20 heures et ont lieu à la salle communautaire située au 10, rue Louis-Charles-Panet.

CALENDRIER DES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2017

disponible sur le site de la Municipalité www.sainte-melanie.ca « Services municipaux » « Urbanisme et environnement »



PROCHAINE PARUTION DU JOURNAL MUNICIPAL

Date limite pour déposer votre communiqué: 24 mars / Date de parution: 15 avril

Veillez nous acheminer vos communiqués à l'adresse « info@sainte-melanie.ca ».
Vous pouvez également déposer vos communiqués à la réception de l'Hôtel de Ville aux heures d'ouverture.

Nous vous remercions de votre collaboration !

ABONNEMENT « L'ÉCHO DU COTEAU »

Le bulletin municipal est publié par la Municipalité cinq fois par année et comprend les volets « Mot de la mairesse », « Services municipaux », « Service des Travaux publics », « Service d'urbanisme », « Loisirs et culture », « Monde paroissial », « Babillard » et « Aide-mémoire ».

Bulletin municipal en format papier

La publication format papier est distribuée gratuitement aux Mélaniennes et Mélaniens qui en font la demande en nous contactant au 450 889-5871 poste 221 ou par courriel à l'adresse info@sainte-melanie.ca. Votre abonnement se renouvelle automatiquement à chaque année.

Bulletin municipal version digitale

Une version digitale est disponible en permanence sur le site de la Municipalité www.sainte-melanie.ca. Un avis électronique est acheminé aux personnes qui désirent être avisés des prochaines versions mises en ligne. Pour se faire, veuillez nous acheminer votre adresse courriel ainsi que vos coordonnées à l'adresse info@sainte-melanie.ca.



COMPTE DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2017

- Le compte de taxes municipales est acheminé une fois par année, vers la fin février, uniquement au propriétaire d'immeuble. Il est de votre responsabilité d'en faire parvenir une copie à votre créancier hypothécaire afin qu'il puisse effectuer les versements aux dates d'échéance suivantes:

le 30 mars, le 30 juin et le 29 septembre

- **Veillez prendre note que la Municipalité n'achemine qu'un seul avis de rappel vers le mois d'octobre.** Veuillez vous assurer d'effectuer vos versements aux dates d'échéance afin de vous éviter toutes pénalités.
- Afin d'éviter tout retard dans vos paiements, voici les modes de paiement possibles:
- Lors de versement effectué par le **biais d'Internet (Accès D)**, veuillez d'abord remplir le champ nom du fournisseur qui est « **Ste-mélanie** », puis choisir la catégorie « **Taxes municipales** ». Veuillez vous assurer d'avoir inscrit chacun des matricules attribués à vos immeubles comme numéro de facture. Le matricule est indiqué sous la section intitulée « **AVIS D'ÉVALUATION** pour l'année - Unité d'évaluation ». Veuillez ne prendre que les 10 premiers CHIFFRES sans espace, ni tiret. Vous pouvez programmer d'avance vos paiements en choisissant les dates de versement inscrites ci-haut;
 - Vous pouvez nous acheminer une **série de chèques postdatés** accompagnés des coupons détachables situés au bas du compte de taxes;
 - Vous pouvez payer par **chèque, argent ou carte débit directement à l'Hôtel de Ville** aux heures d'ouverture.
- Si vous êtes dans l'impossibilité d'effectuer vos versements aux dates d'échéance, il est préférable de nous contacter afin de convenir d'une entente.
- Si vous vendez ou cédez votre propriété en cours d'année, veuillez vous assurer de transmettre au nouveau propriétaire une copie de votre compte de taxes afin que celui-ci puisse effectuer tous les paiements requis après la date de vente de votre propriété. Nous vous suggérons de le remettre au nouveau propriétaire lors de la signature devant le notaire.
- Si vous effectuez une nouvelle construction, des rénovations, une démolition ou autres à votre immeuble, un compte d'ajustement vous sera acheminé afin de régulariser le compte annuel selon la nouvelle évaluation.
- Veuillez nous aviser de tout changement d'adresse survenu après l'envoi du compte de taxes municipales.



BIBLIOTHÈQUE LOUISE-AMÉLIE-PANET

Abonnement gratuit

INTERNET : « mabibliotheque.qc.ca/cqlm »

- Emprunts de livres numériques
- Renouvellement des emprunts de livres
- Demande de Prêts Entre Bibliothèque (PEB)

NOUVEAU SERVICE ---- ZINIO

- Revues favorites en numérique gratuitement



Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie
Le réseau comprend 127 bibliothèques

<http://www.mabibliotheque.ca/centre-du-quebec-de-lanaudiere-et-de-la-mauricie/fr/index.aspx>

Horaire régulier

Dimanche - 9 h 30 à 12 h 00
Mercredi - 14 h 00 à 20 h 00



Coordonnées

940, route Principale
Téléphone : (450) 889-5871 poste 228
biblio111@reseaubibliocqlm.qc.ca

VEUILLEZ PRENDRE NOTE :

- Nous vous suggérons d'utiliser l'application VOILA! pour signaler un problème non urgent. Cette application est gratuite à partir de votre cellulaire (<http://www.appvoila.com/>).
- Ou contacter l'inspecteur des Travaux publics pour l'aviser d'un problème non urgent (nid de poule, lumière de lampadaire brûlée, animal mort, tout problème relié à la signalisation ...). Veuillez laisser un message détaillé au 450 889-5871 poste 236. Soyez assuré que votre requête sera prise en considération et un retour d'appel sera fait dans les meilleurs délais si nécessaire.
- Pour toutes demandes ou plaintes ayant trait à un autre service que celui des Travaux publics, veuillez contacter la Municipalité au 450 889-5871 poste 221.
- Pour toutes urgences concernant l'état du réseau routier municipal ou les réseaux d'aqueduc et d'égout, vous pouvez contacter le service des Travaux publics au 450 803-0825.
- Pour toutes urgences concernant l'état du réseau routier du ministère des Transports du Québec (MTQ), veuillez composer le 511 et choisir l'option 2 pour signaler en tout temps un incident.

Routes du MTQ: route 348/route Principale/rang du Domaine, route de Sainte-Béatrix, chemin du Lac Sud, 2^e rang, route Baril.

RAPPEL

JOURNÉES DE TEMPÊTE

Lors d'une journée de tempête hivernale, il est fortement recommandé de placer votre bac roulant et vos matières résiduelles en bordure de rue **le matin même de la collecte**.

Il est de votre responsabilité d'**assurer un déneigement adéquat** et de permettre un accès facile pour les éboueurs.

Cette façon de faire a pour but de diminuer les risques de renversement de votre bac par les déneigeurs, d'éviter les bris et surtout de faire en sorte que vos matières résiduelles soient collectées.

INFORMEZ-VOUS!

1 800 781-8111 | ebiqc.com



DÉNEIGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER

Au début d'une tempête, les équipes de déneigement s'affairent surtout à dégager les voies prioritaires, les artères principales et les routes collectrices afin de dégager complètement la chaussée. Les équipes de déneigement risquent d'enneiger votre entrée de cour lors de l'enlèvement de la neige se trouvant dans l'emprise des voies de circulation. Cette neige doit être enlevée par le propriétaire ou par l'entrepreneur choisi par le propriétaire. Il est interdit de déposer de la neige dans les rues.



INSTALLATION DE PIQUETS OU BALISES DE DÉNEIGEMENT

Les piquets et/ou balises de déneigement (ou autres types d'obstacles) installés dans l'emprise de la voie publique sont interdits. Nous comprenons le souhait des propriétaires de protéger la bande de gazon en bordure du chemin face à leur immeuble. Cette bande fait partie de l'emprise de la rue.

Les opérations de déneigements doivent être réalisées afin d'assurer la sécurité des utilisateurs (automobilistes et piétons) et la neige doit être repoussée vers les terrains privés pour dégager la route.

Il est important de placer les piquets et/ou balises à la limite de l'emprise (vérifiez vos bornes d'arpentage).

En cas de doute, contactez le service des Travaux publics au 450 889-5871 poste 236.



STATIONNEMENT SUR LES RUES ET CHEMINS

Le règlement numéro 392-99 interdit le stationnement sur tous les chemins publics entre minuit et 7 heures du 15 novembre au 15 avril

afin de faciliter le déneigement du réseau routier lors de tempête.



VEUILLEZ PRENDRE NOTE :

- Avant de réaliser quelques travaux que ce soit, vous devez vous informer auprès de la Municipalité afin de vérifier si vos travaux nécessitent un permis.
- Lorsqu'un permis est requis, veuillez ne pas attendre à la dernière minute pour remettre votre demande. Nous vous suggérons de la déposer un mois avant le début des travaux afin de permettre à la personne responsable d'étudier votre demande vous évitant tous délais additionnelles si votre projet ne respecte pas la réglementation municipale.
- Aucun permis n'est émis la journée même et la Municipalité dispose de 30 jours pour l'émettre.
- La plupart des permis sont valides pour une période d'un an et se renouvellent une fois.
- Les formulaires de demande de permis sont disponibles à la réception de l'Hôtel de Ville et sur le site de la Municipalité www.sainte-melanie.ca;
- Vous pouvez contacter monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment au 450 889-5871 poste 224 pour toutes informations relatives aux demandes de permis, normes, règlements, zonage et autres.



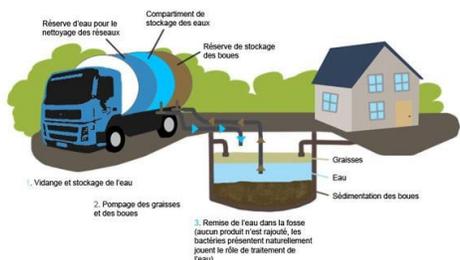
ABRI TEMPORAIRE

Depuis le 15 octobre, les abris temporaires sont autorisés sur l'ensemble du territoire de la municipalité et ce, jusqu'au 15 avril.

STATISTIQUES – PERMIS ÉMIS EN 2016

Nouvelle construction résidentielle	12 permis	Valeur de 3 120 000 \$
Nouvelle construction non résidentielle	1 permis	Valeur de 20 000 \$
Rénovation	83 permis	Valeur de 916 222 \$
Agrandissement	4 permis	Valeur de 156 500 \$
Bâtiment accessoire	35 permis	Valeur de 493 550 \$

VIDANGE DE LA FOSSE SEPTIQUE



Le meilleur moment pour vidanger la fosse septique est le début de l'automne puisque la terre n'est pas gelée et qu'il est encore facile d'accéder à la fosse.

La vidange d'une fosse septique utilisée d'une façon saisonnière doit être effectuée au moins une fois tous les 4 ans. Une fosse septique utilisée à longueur d'année doit être vidangée au moins une fois tous les 2 ans.



SÛRETÉ DU QUÉBEC

Porter sa ceinture de sécurité peut vous sauver...

Les policiers de la Sûreté du Québec du poste de la MRC de Joliette veulent vous sensibiliser quant au port de la ceinture de sécurité. Non seulement le port de la ceinture est obligatoire pour tous les conducteurs et passagers en vertu du Code de sécurité routière, mais il augmente de beaucoup vos chances de survie lors d'une collision.

L'utilisation de la ceinture de sécurité diminuera considérablement les risques de blessure grave, avec ou sans séquelle, tels que: Une fracture, une commotion cérébrale, un traumatisme crânien, une hémorragie interne ou même la mort. Selon les données de la SAAQ, « *D'année en année, environ 30 % des conducteurs et des passagers de véhicules de promenade qui décèdent dans un accident ne sont pas attachés.* ». C'est encore TROP... Le conducteur est responsable de s'assurer que tous soient attachés dans le véhicule qu'il conduit, y compris lui...

Pour être efficace et en règle, la ceinture doit toutefois être portée correctement :

- La ceinture sous-abdominale doit toujours reposer sur l'os de votre bassin et non sur votre abdomen ;
- La ceinture diagonale doit passer sur votre clavicule

et non sur votre cou. Ne jamais la mettre derrière votre dos, puisqu'elle n'y sera d'aucune utilité ;

- Celle-ci doit être bien tendue ;
- Si tel est le cas, s'assurer que votre enfant ait le bon siège d'auto qui lui convient, que ce dernier soit bien fixé au banc par la sangle prévue à cet effet et qu'il soit correctement attaché. Dans le doute, prenez rendez-vous pour faire vérifier votre siège d'auto. Pour trouver l'organisme qualifié en vérification de siège d'auto le plus près de chez vous, consultez :

<https://www.caaquebec.com/fr/sur-la-route/reseaux-recommandes/verification-de-sieges-dauto-pour-enfants/>

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez toujours contacter votre poste de police local.

Soyez prudents !

Sergente Geneviève Jetté
Coordonnatrice locale en police communautaire
Poste de la MRC de Joliette
Sûreté du Québec
450 759-5222



SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Votre famille est-elle prête?

Personne n'est à l'abri d'une situation d'urgence. De plus, une telle situation peut survenir lorsque la famille est dispersée. Que feriez-vous si le téléphone ne fonctionnait pas ou si les infrastructures habituellement utilisées n'existaient plus? Avez-vous un plan?

Une bonne façon de se préparer adéquatement est d'avoir une trousse de secours à la maison. Cette trousse vous permettrait d'avoir assez d'articles et de vivres pour subsister durant les 72 premières heures d'un sinistre. Elle doit être placée dans un endroit accessible et son contenu doit être vérifié annuellement.

Voici donc quelques éléments du contenu de la trousse de secours :

- de l'eau potable, soit 2 litres d'eau par personne par jour, et ce, pour 3 jours
- de la nourriture non périssable pour 3 jours
- une radio à piles
- une lampe de poche
- des piles de rechange
- des articles d'hygiène
- etc.

Pour la liste complète et pour d'autres renseignements utiles, consultez le site web du ministère de la Sécurité publique au :

www.msp.gouv.qc.ca/securite-civile/se-preparer-aux-sinistres

Le Service de la prévention des incendies





SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Les barbecues au propane

Voici quelques points à aborder au sujet des barbecues au propane.

L'utilisation du barbecue au propane comporte des risques importants de blessures, d'explosion et d'incendie. Il faut donc savoir comment l'utiliser, l'entretenir et l'entreposer en toute sécurité.



Transport de la bombonne en voiture

- Garder la bombonne bien immobilisée en position debout.
- S'assurer que la valve de sécurité est bien fermée.
- Garder une fenêtre ouverte ou le coffre entrouvert.
- S'assurer que les bombonnes de 20 kg (45 lb) sont munies d'un bouchon d'étanchéité.

Vérification du barbecue avant le premier usage de la saison

- Retirer toutes les pièces mobiles.
- Nettoyer l'intérieur et l'extérieur de l'appareil, ainsi que les pièces mobiles.
- Asperger les raccords d'eau savonneuse afin de déceler la présence de fuites.
- Faire remplacer les pièces défectueuses si des bulles se forment lors de l'ouverture du gaz; ces bulles confirment qu'il y a une fuite.
- Remplacer les bombonnes défectueuses ou âgées de plus de 10 ans en les remettant au distributeur de propane. Ne jamais les jeter au rebut, car elles pourraient exploser.

Utilisation du barbecue

- Bien lire les instructions du fabricant.
- Ne jamais utiliser un barbecue à l'intérieur.
- Laisser un mètre (3 pi) entre le barbecue et la structure ou le mur.
- Pour démarrer le barbecue : ouvrir le couvercle, ensuite le gaz, puis un des boutons de contrôle et actionner le bouton de démarrage.
- Ne jamais actionner le bouton de démarrage plus de deux fois.

- Surveiller en permanence un barbecue en fonction. Afin d'éviter les brûlures, ne laissez personne s'amuser autour et ne le déplacez pas lorsqu'il est allumé.
- Éteindre l'appareil en fermant d'abord le robinet de la bombonne et ensuite, une fois la flamme éteinte, les boutons de contrôle.
- Après son utilisation, placer le barbecue loin d'une porte ou d'une fenêtre afin d'éviter l'infiltration de gaz dans la maison en cas de fuite.
- Ne pas laisser le barbecue dans un endroit frais et humide propice aux toiles d'araignée qui représentent un risque d'incendie dans les contrôles.

Quoi faire si le barbecue prend feu

- Fermer le robinet de la bombonne, si possible.
- Fermer le couvercle pour étouffer le feu.
- Composer le 9-1-1.
- Ne pas tenter d'éteindre le feu avec de l'eau. Utiliser un extincteur portatif approprié, comme celui à poudre de type ABC.
- Faire inspecter le barbecue par un professionnel avant de le réutiliser.

Quoi faire si la bombonne prend feu

- Si le feu se situe à la sortie du robinet de la bombonne, s'éloigner rapidement et composer le 9-1-1. Ne pas tenter d'éteindre le feu.

Entreposage du barbecue

- Entreposer le barbecue à l'intérieur, comme dans le cabanon, mais sans sa bombonne.
- Ranger la bombonne dehors en position debout dans un endroit qui est hors de la portée des enfants.
- Ne jamais entreposer la bombonne à l'intérieur.

Questions suggérées pour discussion

- Connaissez-vous les risques associés à l'usage du barbecue?
- Comment transportez-vous la bouteille de propane?
- Avez-vous déjà utilisé le barbecue à l'intérieur de la maison?
- Avez-vous des avertisseurs de monoxyde de carbone?

Pour plus d'information à ce sujet, visitez le : www.rbq.gouv.qc.ca, sous la rubrique *Grand public*

Le Service de la prévention des incendies

CONTRÔLE ANIMALIER



RAPPEL

Licence de chien 2017



Vous avez choisi de partager votre quotidien avec un animal de compagnie. Démontrez-lui de l'affection et assurez-vous d'offrir un environnement sain et sécuritaire autant aux résidents de votre quartier qu'à votre animal de compagnie.

Règlement numéro 500-2008 sur le contrôle des animaux

Licences

- La **licence** émise en vertu du règlement sur le contrôle des animaux est annuelle pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 au coût de 30 \$ par licence.
- Chaque **licence** porte un numéro d'immatriculation servant à identifier l'animal dont les détails ont été inscrits au registre tenu par l'autorité compétente.

Contrôle

- **Contrôle** sur la place publique: tout chien doit être tenu en laisse.
- **Contrôle** sur un terrain privé: tout chien doit être gardé selon le cas:
 - dans un bâtiment d'où il ne peut sortir;
 - sur un terrain clôturé de tous les côtés;
 - sur un terrain non clôturé, attaché à un poteau métallique ou son équivalent;
 - dans un parc à chien constitué d'un enclos entouré d'une clôture;
 - etc.



Nuisances

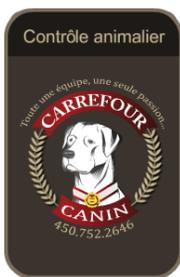
- Est considéré comme **nuisances**, tout chien :
 - qui aboie et hurle de façon à troubler la paix;
 - dérange les ordures ménagères;
 - se trouve dans une place publique avec un gardien incapable de maîtriser son chien;
 - se trouve sur un terrain publique sans le consentement du propriétaire du terrain ou de son occupant;
 - mord ou tente de mordre un animal ou une personne;
 - erre dans les rues et places publiques sans être accompagné et tenu en laisse;
 - etc.



Infractions et peines

- Tout contrevenant aux dispositions dudit règlement est passible d'amendes allant de 50 \$ à 400 \$.
- L'autorité compétente peut utiliser les recours judiciaires qui s'imposent.
- Contrevenir à l'obligation de prendre une licence par chien: amende de 100 \$ + frais de licence

LE CONTRÔLE ANIMALIER EST ASSURÉ PAR LE CARREFOUR CANIN DE LANAUDIÈRE



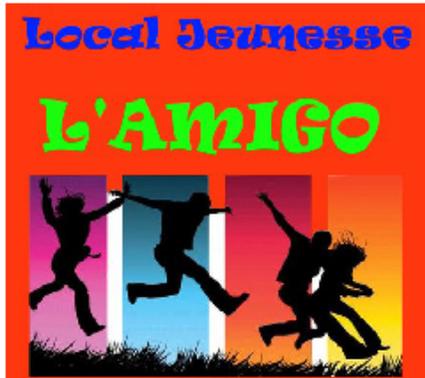
Le Carrefour Canin de Lanaudière situé à Saint-Paul assure le contrôle animalier sur le territoire de Sainte-Mélanie. Pour obtenir une licence pour votre chien, déposer une plainte ou obtenir plus d'informations, veuillez les contacter au 450 752-2646. **Un service d'urgence est disponible 24 heures sur 24, 7 jours par semaine.**

Service d'affichage en magasin et sur leur page Facebook des animaux perdus ou trouvés. Également disponible, une rubrique « Adoption » présentant des chiens et des chats qui attendent d'être adoptés pour la vie.

Le Carrefour Canin est situé au 707, boul. de l'Industrie à Saint-Paul.

Horaire du magasin: Lundi au mercredi de 9 h à 18 h
Jeudi et vendredi de 9 h à 21 h
Samedi et dimanche de 9 h à 17 h

www.carrefourcanin.com/controleur.html / info@carrefourcanin.com



**Bienvenue aux jeunes
de 12 à 17 ans de Sainte-Mélanie**

Heures d'ouverture

Jeudi: 18:00 à 21:00

Vendredi: 18:00 à 21:00

Samedi: 17:00 à 22:00

Viens faire ton tour !

Centre des loisirs
20, rue Des Ormes
Sainte-Mélanie (Québec)
J0K 3A0
(450) 889-5871 # 235

Le Local jeunesse L'Amigo c'est...

- Se rassembler et partager!
- Se réaliser et créer des projets!
- S'aider et se confier!
- S'affirmer et s'informer!

Qu'est ce qu'on y retrouve?

- Des loisirs et des activités!
- Des projets et des ateliers!
- Un intervenant et des amis!
- Un lieu d'appartenance sécuritaire!

Qu'est-ce-que ça apporte?

- Du plaisir, du rire et des discussions!
- De l'écoute et du soutien!
- Des références et des solutions!
- Du bien-être et de saines habitudes de vie!

Le Local Jeunesse L'AMIGO, c'est TOI!



Les valeurs de L'Amigo sont :

- L'écoute
- Le partage
- L'ouverture
- Le respect: de soi, d'autrui, et du matériel

IMPORTANT : TOLÉRANCE ZÉRO sur

Possession - Consommation - État affecté par
tout alcool et/ou drogues

Les activités du Local Jeunesse L'Amigo sont
rendues possibles grâce à la Municipalité de
SAINTE-MÉLANIE



CAMP DE JOUR 2017



Les inscriptions camp de jour se feront

le mercredi 12 avril de 12h00 à 20h00

à la salle municipale (10, rue Louis-Charles-Panet)

Réduction

calculée sur le coût
de l'inscription (200\$)

2^e enfant:: 75%

3^e enfant et plus: 50%

Plus les frais d'inscription de 40\$.

Lors de l'inscription, vous devez avoir la carte d'assurance maladie pour chacun de vos enfants ainsi que la grandeur du chandail (S, M, L, XL).

Comme à chaque année, une réduction du coût de l'inscription est applicable à compter du 2^e enfant et est établi selon le règlement adopté sur les tarifications des services offerts par la Municipalité.

Coût de l'inscription: 200 \$ / enfant + 40 \$ frais d'inscription

VENTE DE GARAGE COMMUNAUTAIRE



Pour une autre année, la Municipalité vous offre l'opportunité de vous réunir en un même lieu en organisant une vente de garage communautaire qui se tiendra

le samedi 20 mai entre 9h00 et 16h00

au parc des Sables (20, rue des Ormes)

Trente (30) emplacement seront disponibles.

Vous devez vous inscrire avant le vendredi 5 mai

Pour information ou inscription, veuillez contacter la Municipalité au 450 889-5871 et composez le poste 234 pour joindre Martin Alarie, technicien en loisirs ou le poste 224 pour joindre Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment. Ils vous transmettront le déroulement de la journée et les règlements à observer.

SAMEDIS DE JOUER EN FAMILLE



Chaque samedi, l'école Sainte-Hélène vous ouvre les portes du gymnase. Audrey, animatrice, est sur place pour organiser de nouveaux jeux et des activités intéressantes pour vous et vos enfants. Vous n'avez qu'à vous présenter le matin même et une nouvelle activité vous sera présentée ou encore les jeunes pourront proposer des jeux.

Les samedis de 10h00 à 12h00

au gymnase de l'école Sainte-Hélène

Absolument gratuit !

L'activité a débuté le 28 janvier et se termine le 18 mars.



PARC RÉGIONAL DES CHUTES MONTE-À-PEINE-ET-DES-DALLES

Mot du directeur général

Nous profitons de l'occasion pour VOUS souhaiter une très belle année 2017 et NOUS souhaiter que Dame Nature nous permette d'accueillir encore cette année plus de 40 000 visiteurs.

Merci à nos précieux clients !

Michel Foisy



EMPLOI D'ÉTÉ 2017 CAMP DE JOUR ESTIVAL

Animatrices - Animateurs

Sous la supervision de la coordination du camp de jour, l'animatrice ou l'animateur doit effectuer les tâches suivantes:

- Participer à la planification, à l'organisation et à la réalisation d'activités structurées et variées, adaptées au groupe d'âge dont il a la supervision;
- Animer des périodes de rassemblement en grand groupe et être responsable d'un groupe d'enfants âgés de 5 à 12 ans;
- Préparer le matériel nécessaire à l'animation des activités;
- Participer aux activités spéciales organisées (sorties, feu de camp ...);
- Assurer l'encadrement, la sécurité, le bien-être et le développement des enfants sous sa responsabilité;
- Assister et participer aux rencontres hebdomadaires;
- Maintenir les locaux en ordre;
- Administrer les premiers soins en cas de blessures mineures;
- Communiquer tout problème au responsable de camp qui survient dans l'exécution de ses tâches quotidiennes.



Exigence, critères, aptitudes recherchées:

- Avoir 16 ans ou avoir complété un secondaire IV et manifester de l'intérêt pour les loisirs, l'éducation, le travail à l'extérieur, l'animation de la clientèle jeunesse.

Conditions de travail:

- Taux horaire de 11.50 \$ / 38.5 heures par semaine du lundi au vendredi de 8h45 à 16h00 (9 semaines de la mi-juin au 18 août 2017).



Aides-animatrices - Aides-animateurs stagiaires

Pour assurer une relève à notre équipe d'animation au cours des années futures, nous t'offrons l'opportunité de participer à un stage d'apprentissage rémunéré à notre camp de jour 2017.

Sous la supervision de la coordination du camp de jour et de l'équipe d'animation, l'aide-animatrice ou l'aide-animateur stagiaire doit effectuer les tâches suivantes:

- Assurer la sécurité des enfants sous la supervision de l'animatrice ou l'animateur;
- Supporter l'animatrice ou l'animateur dans les animations quotidiennes;
- Participer aux sorties;
- Avoir une excellente communication avec l'équipe d'animation;
- Effectuer toutes tâches connexes.



Exigence, critères, aptitudes recherchées:

- Avoir 15 ans et manifester de l'intérêt pour l'animation de la clientèle jeunesse et le travail à l'extérieur.

Conditions de travail:

- Compensation de stage de cent dollars (100 \$) par semaine du lundi au vendredi de 8h45 à 16h00 (9 semaines de la mi-juin au 18 août 2017).

Les personnes intéressées doivent nous faire parvenir leur curriculum vitae et une lettre de motivation au plus tard le 24 mars 2017 au service des Loisirs, à l'attention de Martin Alarie:

- À l'adresse électronique martin.alarie@sainte-melanie.ca
- Par télécopieur au 450 889-4527
- Par la poste au 10, rue Louis-Charles-Panet, Sainte-Mélanie (Québec) J0K 3A0

PROGRAMME D'ÉCHANGES INTERMUNICIPALITÉS 2017 EMPLOI EN FRANCE

La Municipalité de Sainte-Mélanie participe une année de plus au programme « Échanges intermunicipalités » de l'Association Québec-France. Dans le cadre de ce programme, un emploi est offert à une Mélanienne ou un Mélanien. Cet emploi est disponible dans la région du Périgord dont la municipalité est jumelée aux deux communes suivantes: Saint-Pardoux-la-Rivière et Saint-Saud-Lacoussière.

BOURSE 1 000 \$ (coût du billet d'avion)

Description du poste:	Agent (e) de secrétariat / Agent (e) d'entretien voirie
Hébergement:	Gratuit chez une famille demeurant sur le territoire de la Municipalité de Saint-Pardoux-la-Rivière ou de Saint-Saud-La-Coussière. Afin d'assurer la réciprocité, la famille du candidat sélectionné demeurant sur le territoire de la municipalité de Sainte-Mélanie devra héberger gratuitement le candidat français.
Conditions salariales:	Les salaires versés sont ceux en vigueur dans chaque pays en fonction du poste occupé.
Durée:	Le poste proposé est d'une durée de 6 semaines comprises entre la fin juin et août.
Particularité:	Détenir un permis de conduire valide.
Comité:	Un comité de sélection sera formé afin de choisir un candidat mature et autonome.
Profil du candidat:	Être de nationalité canadienne, résident de Sainte-Mélanie et être détenteur d'un passeport valide pour la durée du séjour;
	Être âgé entre 18 et 29 ans;
	Avoir le statut étudiant pour l'année scolaire en cours;
	Être disponible pour toute la durée du contrat;
	Ne jamais avoir participé au programme, ne jamais avoir occupé un emploi d'été en France et ne pas avoir obtenu à deux reprises un même permis de travail français en France.
Formalité à remplir:	S'engager à occuper jusqu'à la fin, et de façon satisfaisante, le poste offert;
	Être membre ou devenir membre de l'Association Québec-France;
	Assumer les frais administratifs de l'Association Québec-France pour le traitement du dossier et adhésion à l'Association Québec-France.
Couverture maladie:	En vertu des ententes franco-québécoises, les candidats québécois en France bénéficieront du régime français de Sécurité sociale pendant la durée de leur travail, tout comme les jeunes Français bénéficieront des services de la RAMQ au Québec.
Assurances complémentaires:	Les frais de transport aérien (formule tout compris) comprennent une assurance obligatoire pour la durée du stage. Le candidat est responsable de contracter une assurance complémentaire pour annulation de voyage, s'il le souhaite.
Inscription et aide-financière:	Les personnes intéressées doivent se procurer le formulaire d'inscription. Votre formulaire doit être complété avant le 10 mars 2017. Vous devez joindre au formulaire votre curriculum vitae et une lettre de motivation.
	Une aide financière, d'un maximum de 1 000 \$ provenant du Comité de Jumelage et de la Municipalité de Sainte-Mélanie, est disponible pour le candidat qui sera sélectionné. Cette aide est octroyée au mérite par le Comité de sélection et sera destinée à défrayer le coût du billet d'avion.



Formulaire d'inscription et information:

Vous pouvez contacter Martin Alarie, technicien en loisirs pour obtenir de plus amples informations ainsi que le formulaire d'inscription. Vous pouvez le joindre au 450 889-5871 poste 234 ou par courriel martin.alarie@sainte-melanie.ca



CLUB DE L'AMITIÉ FADOQ DE SAINTE-MÉLANIE

Comme nous sommes en pleine période hivernale, soyons prudents pour les petits incidents qui pourraient nous causer de petits problèmes.

Comme les activités sont redémarrées, nous vous attendons en grand nombre. Plus on est de monde, plus on a du plaisir.

N'oubliez pas le bingo du 6 mars et du 3 avril à 19h30.

Il y a la cabane à sucre le mercredi 22 mars chez Alcide Parent.

Nous avons aussi la pétanque intérieure tous les mercredis à 13 heures.

Renseignements: Jean-Luc Lapierre 450 889-2019



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES DÉFENSES DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES

L'AQDR est un organisme dédié à la défense des droits des retraités et des préretraités.

Les droits sont définis en dix volets:

- Le droit à revenu décent;
- Le droit à un logement convenable;
- Le droit à des services à domicile accessibles et de qualité;
- Le droit à des services sociaux et de santé publics et de qualité;
- Le droit à une offre de transport accessible et abordable;
- Le droit à un milieu de vie sécuritaire;
- Le droit au plein accès au marché de l'emploi et à la conciliation travail-retraite;
- Le droit d'accès à l'éducation et à la culture;
- Le droit à un environnement sain et respectueux de la biodiversité;
- Le droit à une participation social et citoyenne à part entière.

L'AQDR vise à publiciser ces droits, à inciter ces membres à s'en prévaloir et à les assister s'ils en expriment le besoin.

À l'avenir, les réunions se tiendront le mercredi.

Pour information, veuillez contacter monsieur Julien Cordeau, président au 450 889-1444.



CLUB DE BRIDGE SAINTE-MÉLANIE

Récemment, le Club de Bridge de Sainte-Mélanie a procédé à la remise d'un don de 400 \$ au service des Loisirs de Sainte-Mélanie. Ce montant provient des revenus de notre tournoi du 17 septembre dernier.

Plusieurs commanditaires ont contribué à ce surplus. Nous tenons à souligner particulièrement les contributions du Marché IGA, de l'Auberge Ma Maison et du Miel de chez-nous, tous de Sainte-Mélanie.

Merci à tous les commanditaires et aux participants.

Le Club de Bridge de Sainte-Mélanie

De gauche à droite:

Gaétan Dubreuil, Julien Cordeau, président du Club de Bridge Sainte-Mélanie, Françoise Boudrias, mairesse et Martin Alarie, technicien en loisirs



CERCLE DE FERMIERES SAINTE-MÉLANIE

L'année 2016 vient de se terminer et c'est l'heure des bilans. Le Cercle de Fermières a été actif comme jamais dans notre communauté en collaborant avec la Municipalité à la Fête de la Saint-Jean-Baptiste, à l'emballage des cadeaux pour le dépouillement de Noël et surtout, à la Fête des Récoltes et au premier concours d'épouvantails à oiseaux. Nous sommes également présentes au comité Politique Familiale et à celui de Municipalité Amie des Aînés.

Nous sommes prêtes à entamer l'année 2017 et à cet effet, nous tiendrons notre première réunion le 15 février, à 13h30. Elle se tiendra comme toujours dans notre local au sous-sol de l'Hôtel de Ville Sainte-Mélanie. Veuillez prendre note qu'il n'y aura pas de réunion mensuelle en mars 2017, mais nos **ateliers d'artisanat sont repris depuis le 17 janvier**.

Notre première activité de financement aura lieu au printemps puisque nous organiserons une partie de sucres. Veuillez donc surveiller la prochaine parution du journal L'Écho du Coteau qui vous donnera plus de détails à ce sujet. Vous serez d'ailleurs invités à vous joindre aux Fermières et à leur famille, nous sommes toujours heureuses d'accueillir les citoyens de la municipalité et de fêter avec eux.

Denyse Rouleau, conseillère no 1
Communication et recrutement
Cercle de Fermières Sainte-Mélanie

Notre local est situé au sous-sol de l'Hôtel de Ville au 10, rue Louis-Charles-Panet. Téléphone: 450 889-5871 poste 230



Entraide
communautaire
Ste-Mélanie

Comme à chaque année, la période des Fêtes a été pour nous un temps de réflexion et de partage.

Au nom du Conseil d'administration, je vous remercie d'avoir contribué si généreusement au succès de cette Guignolée 2016.

Je désire souligner et remercier tout spécialement la collaboration de la Municipalité de Sainte-Mélanie et de nos généreux donateurs soit la Pharmacie Élisabeth Landry & Pierre-Alex Laurendeau Inc., IGA Marché Ronald Boucher Inc., Les Jardins Ducharme, la Ferme Coulombe, Olymel, le dépanneur Voisin, Mode Plein Air, la Fédération de l'UPA de Lanaudière et la population de Sainte-Mélanie.

La période de la Guignolée a permis d'amasser plus de 9 400 \$. Vous avez ainsi contribué à aider 36 familles lors de la distribution des paniers de Noël. Grâce à votre générosité, nous continuerons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider le plus grand nombre de personnes seules, de personnes âgées et de familles dans le besoin.

Par votre implication, vous rendez possible notre travail en ayant choisi d'œuvrer en partenariat avec nous, car plus que jamais nous avons besoin de votre aide pour remplir adéquatement notre mission.

De plus, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont répondu à notre invitation *Bénévole d'un jour*. Ce fut un réel plaisir de travailler ensemble et, grâce à vous, ces deux jours furent un grand succès.

Merci encore à vous tous, je vous suis très reconnaissante et vous souhaite une année remplie de bonheur et de prospérité.

Jeanne de la Chevrotière, présidente



Desjardins
Caisse de Kildare

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE LA CAISSE DESJARDINS DE KILDARE

Les membres de la Caisse Desjardins de Kildare sont invités à leur assemblée générale annuelle qui aura lieu le **lundi 24 avril** prochain à 19 h 00 à la Salle Lamontagne située au 1131, route 343 à St-Ambroise-de-Kildare.

Bienvenue à tous nos membres !

RÉSIDENCE D'AILLEBOUST DE SAINTE-MÉLANIE



Notre résidence est un organisme à but non lucratif offrant des logements avec services aux personnes de 65 ans et plus. Présentement nous avons 2 logements de 3 ½ pièces et un logement de 4 ½ pièces disponibles. Beaux logements neufs dans un environnement sécuritaire, près des services tels qu'épicerie, pharmacie, caisse populaire, bureau de poste, municipalité et bibliothèque, situés au 1090, route Principale à Sainte-Mélanie.

Pour information et un rendez-vous pour visiter, communiquez avec M. Pierre Brisebois, au 450 889-1800. Au plaisir de vous faire connaître notre résidence.

COMITÉ JUMELAGE SAINTE-MÉLANIE



Brunch du Jumelage



Le 8 janvier avait lieu le brunch annuel du Comité de Jumelage pour souligner l'arrivée de l'année 2017. Cette année, 57 personnes étaient présentes. Ce fut l'occasion d'échanger nos meilleurs vœux, de partager et de faire connaissance avec les nouveaux membres. Le président a présenté les activités prévues pour 2017.

Des tirages, des prix de présence et la musique présentée par Yves Lambert et Yvon Tellier égayaient la rencontre. La Municipalité était représentée par notre mairesse, Françoise Boudrias. Ce fut une rencontre agréable et appréciée de tous. Une belle réussite !

Plus de photos à paraître sur notre site <http://www.jumelagesainte-melanie.org/QuoiDeNeuf.htm>

Quilles

Ne pas oublier l'activité des quilles qui aura lieu le 12 mars. Celle-ci permet de ramasser des fonds pour le Comité Jumelage. Il y aura des prix de présence. 72 personnes peuvent y assister. Yvon Sasseville est l'organisateur. Les intéressés communiquent avec Yvon au 450-889-2439.

Échanges intermunicipalités (Rappel)

D'ici le 10 mars, tous les étudiants âgés entre 18 et 29 ans qui résident à Sainte-Mélanie peuvent s'inscrire pour un emploi disponible dans la région du Périgord. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec Martin Alarie, technicien en loisirs, au 450-889-5871 poste 234.

Consultez notre message sur le site du Jumelage <http://www.jumelagesainte-melanie.org/QuoiDeNeuf.htm#Emploi>

Articles par Michèle Vadnais, Communications, Comité de jumelage



Vis ta première expérience de travail avec Desjardins-Jeunes au travail!



Tu es à la recherche de ton premier emploi d'été ?

Tu souhaites obtenir une expérience concrète de travail ?

Tu désires apprendre des méthodes efficaces en préparation et recherche d'emploi?

Desjardins-Jeunes au travail est un programme permettant aux jeunes âgés de 15 à 18 ans, n'ayant jamais vécu une expérience de travail auparavant, d'occuper un premier emploi d'été rémunéré (15-18 ans) dans différentes entreprises de leur localité.

Géré par le Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette et soutenu financièrement par la Caisse Desjardins de Kildare, ce projet t'offre l'opportunité de vivre une expérience de travail stimulante en plus d'acquérir des habiletés professionnelles. Alors, le défi t'intéresse ?

Offres d'emploi et formulaires d'inscription

Où : Dans tous les centres de services des Caisse Desjardins et les points de service de ton carrefour jeunesse-emploi

Quand : À partir du 11 avril 2017

Date limite d'inscription : 5 mai 2017

Pour toute autre information, visite notre site Internet <http://carrefourjeunesseemploi.org/> ou contacte Audrey Rocheville, responsable du projet, au 450 755-2226, poste 123.

UNE VIE CULTURELLE ET ARTISTIQUE À SAINTE-MÉLANIE

Chers concitoyens, chères concitoyennes, membres du conseil municipal de Sainte-Mélanie

Dans la foulée des réflexions sur la municipalisation ou non de l'église de Sainte-Mélanie, plus de quarante écrivains-es, artistes, artisans-es métiers d'art, produits du terroir et travailleurs culturels* d'ici posent un regard sur leur village et constatent :

Qu'une multitude d'artistes y résident et pourtant, on y observe la quasi-inexistence d'une programmation culturelle et artistique et l'absence d'un lieu rassembleur, de diffusion artistique et culturelle tant au niveau amateur que professionnel.

Déclaration

Par la présente, des artistes, artisans et acteurs culturels de Sainte-Mélanie unissent leurs voix et gestes et sèment leur espoir d'un village dynamique et créatif de projets à teneur culturelle et artistique. Conscients de l'impact fondamental des arts et de la culture dans notre milieu de vie, comme levier socio-économique et moteur de créativité et d'innovation, ils *interpellent les citoyens-nes et l'administration municipale de Sainte-Mélanie* :

1. à reconnaître les arts et la culture comme dimension essentielle au développement économique, social et territorial de la municipalité;
2. à appuyer et favoriser l'émergence et le développement d'une programmation culturelle;
3. à favoriser et mettre en œuvre la dotation d'un lieu et d'équipements à vocation culturelle et artistique;
4. à promouvoir l'adoption et d'une politique culturelle.

Un lieu multifonctionnel à vocation culturelle : un besoin

1. Une salle d'exposition et une vitrine pour nos artistes, artisans métiers d'art, produits du terroir et créateurs.
2. Une salle de concerts, de spectacles et de diffusion culturelle pour les gens d'ici.

3. Un centre multidisciplinaire de pratique, de formation et de médiation culturelle.
4. Salle de rencontres pour ateliers, conférences, cours, cinéma, théâtre, salons des métiers d'art et produits du terroir.

Vers l'adoption d'une politique culturelle municipale:

Afin de valider les orientations d'une future politique culturelle, une consultation publique permettra de réfléchir à la place et à l'accès à l'art et à la culture et à la volonté d'offrir des lieux à vocation culturelle à Sainte-Mélanie. Démarche qui contribuera à stimuler le sentiment d'appartenance des acteurs culturels et des citoyens-nes et fera naître une collaboration entre la municipalité et le ministère de la Culture et des Communications via une entente de développement culturel permettant l'accessibilité à des fonds pour développer des projets valorisant l'identité culturelle, préservant et mettant en valeur le patrimoine tout en soutenant la vitalité du village.

Conclusion

Les loisirs, les arts et la culture sont reconnus comme des véhicules de valeurs positives qui contribuent à l'éducation, au développement social, culturel et économique des individus et de la collectivité.

Membres initiateurs du regroupement des artistes, artisans et acteurs culturels d'ici* :

<i>Danielle Allard</i>	<i>Ghislaine Beaufort</i>
<i>Monique Dubreuil</i>	<i>Annie Durette</i>
<i>Diane Gagnon</i>	<i>Lucie Landry</i>
<i>Léon Rivard</i>	
<i>Gilles Tessier (coordonnateur)</i>	

*Liste des adhérents disponible

VEILLÉE DE LA NOUVELLE LUNE DE LA ST-ROMÉO

Une deuxième veillée de danse trad de 2017 aura lieu à Sainte-Mélanie en février !

C'est juste pour le plaisir et ouvert à tout le monde, habitués et débutants, de 8 à 88 ans (et plus...).

Avec des musiciens de la région et plusieurs câllesuses et câlleurs.

La câllesuse ou le câlleur explique chaque danse avant de la câller.

Des rafraîchissements et des grignotines seront disponibles sur place.

Le samedi 25 février 2017 de 19 h à 23 h

À la salle municipale au 10, rue Louis-Charles-Panet

Coût d'entrée : 10 \$ par adulte/gratuit pour les 15 ans et moins

Information : Céline Poissant, 450-889-5929
celine@fermedesarpensroses.com



AIDE-MÉMOIRE



Municipalité de
Sainte-Mélanie



10, rue Louis-Charles-Panet
Sainte-Mélanie (Québec) J0K 3A0
Téléphone: 450 889-5871 | Télécopie: 450 889-4527
Pour toute **urgence** en dehors des heures de bureau: 450 803-0825
Adresse électronique: info@sainte-melanie.ca • Site Internet: www.sainte-melanie.ca
Du lundi au vendredi de 9h à midi et de 13h à 17h (fermé les jours fériés)
(Horaire estival: fermé le vendredi après-midi)

Le personnel de l'administration 450 889-5871

Directeur général et secrétaire-trésorier	Claude Gagné	poste 222	cgagne@sainte-melanie.ca
Secrétaire-trésorière adjointe	Martine Malo	poste 223	martine.malo@sainte-melanie.ca
Technicien-comptable	Jean-Luc Pelletier	poste 232	jlpelletier@sainte-melanie.ca
Secrétaire-réceptionniste	Francine Chaput	poste 221	francine.chaput@sainte-melanie.ca
Inspecteur en bâtiment et en environnement	Sylvain Nihouarn	poste 224	urbanisme@sainte-melanie.ca
Technicien en loisirs	Martin Alarie	poste 234	martin.alarie@sainte-melanie.ca
Inspecteur municipal, voirie et réseaux publics	Alain Lajeunesse	poste 236	alain.lajeunesse@sainte-melanie.ca
Inspecteur municipal adjoint, voirie et réseaux publics	Gabriel Charette		
Journaliers, voirie et réseaux publics	Marcellin Beauséjour et Maxime Beauséjour		

Les membres du conseil

Mairesse et conseillère de la MRC de Joliette
Hygiène du milieu, OMH, Comité église, CCU et Transport
Administration générale, Loisirs, Transport adapté Joliette métropolitain
CCU, Comité vieillir dans sa communauté rurale, Résidence D'Ailleboust
Sécurité publique MRC de Joliette
Communautaire, famille et aînés, Politique familiale, Bibliothèque
Comités église et Jumelage, Parc des Chutes et Plan de développement

Bureau de la mairesse 450 889-5871 poste 225

Françoise Boudrias	Mairesse	450 759-2497
Daniel Gravel	District numéro 1	450 889-2327
Martin Chaput	District numéro 2	450 889-1231
Luc Pagé	District numéro 3	450 756-2192
Gilbert Perreault	District numéro 4	450 889-5345
Marie-France Bouchard	District numéro 5	450 916-4915
Michel Lambert	District numéro 6	450 889-4309

Salles municipales 450 889-5871 poste 234 (pour location) - Bureau de Martin Alarie, technicien en loisirs (20, rue des Ormes)

Centre des loisirs, patinoire et local L'Amigo	450 889-5871 poste 235	20, rue des Ormes
Salle Jean-D'Ailleboust	450 889-5871 poste 229	10, rue Louis-Charles-Panet

Associations et organismes

A.Q.D.R.	Julien Cordeau 450 889-1444
Cercle de Fermières	Diane Émard 450 886-5836
Club de l'Amitié FADOQ Ste-Mélanie	Jean-Luc Lapierre 450 889-2019
Club de bridge de Sainte-Mélanie	Julien Cordeau 450 889-1444
Comité de Jumelage de Sainte-Mélanie	Serge Lambert 450 889-2101 www.jumelagesainte-melanie.org
Comité loisirs de Sainte-Mélanie	Martin Alarie 450 889-5871 poste 234 www.loisirs-ste-melanie.org
Conseil d'établissement de l'École Ste-Hélène	Joël St-Pierre 450 758-3696
Entraide communautaire	450 889-5871 poste 227 (Laissez vos coordonnées sur la boîte vocale)
Passe-partout	Marie-Ève Morrissette 450 758-3500 poste 22686
Soccer	Martin Lépine 450 889-2342

Contacts et numéros utiles

Urgence (Ambulance, feu, police)	911 (événements qui mettent en danger la vie et la santé du citoyen)
Bibliothèque Louise-Amélie-Panet	450 889-5871 poste 228 biblio111@reseaubibliocqlm.qc.ca 940, route Principale Dimanche: 9h30 à 12h Mercredi: 14h à 20h (Horaire d'été: Dimanche: 9h30 à 12h Mercredi: 16h à 20h)
Bureau de poste	450 889-4411 861, route Principale De 8h30 à 12h et de 14h à 17h45
Caisse Desjardins de Kildare	Centre de services de Sainte-Mélanie 450 752-0602
Carrefour Canin Lanaudière	450 752-2646 707, boul. Industrie à Saint-Paul
Commission scolaire des Samares	450 758-3500 www.cssamares.qc.ca 4671, rue Principale à Saint-Félix-de-Valois
EBI Environnement	450 836-7031 poste 221 Vente de bacs roulants 450 759-9007 Informations sur les matières recyclables www.groupe-ebi.com
École Ste-Hélène	450 758-3696 100, rue de l'Église
Fabrique paroisse Ste-Anne	450 753-3055 780, rue Principale à Saint-Ambroise-de-Kildare
Ministère des Transports (MTQ)	450 759-5661 1 888-355-0511 conditions routières
MRC de Joliette	450 759-2237 info@mrcjoliette.qc.ca www.marcejoliette.qc.ca
Parc de récupération Nord-Ben	450 759-9007 1481, Raoul-Charette à Joliette De 9h à 16h30 Du lundi au samedi du 1 ^{er} avril au 31 octobre Vendredi et samedi du 1 ^{er} novembre au 31 mars 450 883-6060 parcdeschutes@bellnet.ca www.pardeschutes.com
Régie intermunicipale du parc régional des chutes Monte-à-Peigne-et-des-Dalles	450 889-1800 1090, route Principale
Résidence d'Ailleboust	450 759-4415 jour 450 755-4222 soir et fin de semaine Autorisation de brûlage
Service de prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée	
Sûreté du Québec	Accès direct au service policier: 310-4141. Si vous utilisez un cellulaire, composez *4141 Renseignements administratifs: 450 759-5222 du lundi au vendredi entre 8h et 17h Poste de la MRC de Joliette: 733, rue Richard à Joliette